08/10/2021 N°06

LETTRE D'INFO HEBDO **DU SNUIPP-FSU 07**



SNUipp-FSU Ardèche: 04.75.64.32.02 - snu07@snuipp.fr

FSU FSU Le site internet La page Facebook

Cette semaine

RIS: 1ère SÉRIE EN OCTOBRE

SIGNER LA TRIBUNE **CONTRE LA LOI RILHAC**

LOI RILHAC ET FONCTIONNEMENT COLLECTIF: LE REPLAY DU WEBINAIRE DE CLAUDE **LELIÈVRE**

QUELLE REVALORISATION POUR 2022?

UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DU **SNUIPP-FSU: PLUS QUE** QUELQUES PLACES!

Edito

Ne lâchons pas prise, ne les laissons pas croire qu'ils peuvent sans aucune impunité faire voler en éclats le cadre républicain et démocratique du fonctionnement des écoles. Signez et faites signer l'appel de la direction contre la loi Rilhac! Les réunions d'info syndicales, qui démarrent cette semaine, seront l'occasion de débattre, de s'informer sur ce dossier et sur l'actu en général!

Agenda

12 au 20 octobre

Première série de réunions d'informations syndicales

Vendredi 15 octobre

Audience Rectrice

CIRCULAIRES DÉPARTEMENTALES

REJOIGNEZ LE SNUIPP-FSU

19 octobre

Grève pour les AESH

Jeudi 21 octobre

CDEN carte scolaire

RIS: 1ère SÉRIE DU 12 AU 20 OCTOBRE



A l'ordre du jour :

Direction et loi Rilhac

Plan d'urgence pour l'école

Enjeux de carte scolaire en Ardèche

Réforme de la formation

Evaluation d'école

Départementalisation du remplacement

Et toutes les questions qui émergeront!

Les premières réunions :

Mardi 12 octobre de 17h à 20h

Guilherand Granges- espace Rémy Roure

Mercredi 13 octobre 9h à 12h

Les Vans – école maternelle

Voir lieux pour la semaine prochaine

Pour mémoire, chaque enseignant e **a le droit à 3 demi-journées d'information syndicale** par an défalquable du temps des animations pédagogiques. Pensez à informer votre IEN 48h avant à l'aide du modèle de mail. Voir un modèle de mail

SIGNER LA TRIBUNE CONTRE LA LOI RILHAC



Une tribune intersyndicale est parue ce jeudi dans le <u>café pédagogique</u>. Cette action a pour objectif de peser sur les débats qui auront lieu au Sénat. Nous devons démontrer collectivement au ministère le profond rejet de la profession face à sa énième tentative d'introduire un·e supérieur·e au sein des écoles. Signons et faisons signer cette tribune. Les adjoint·es sont tout aussi concerné·es, le SNUipp-FSU 07 propose aux collègues adjoints d'inscrire un message de soutien type : « je ne suis pas directeur/trice, mais concerné·e » dans le champ « école dont vous êtes le directeur ». Signer la tribune

LOI RILHAC ET FONCTIONNEMENT COLLECTIF DES ÉCOLES



Les mesures et annonces de ces derniers temps constituent des attaques incessantes du ministère contre le fonctionnement démocratique des écoles et remettent en cause le fonctionnement des écoles publiques républicaines. Le 29 septembre, le SNUipp-FSU a organisé un webinaire avec Claude Lelièvre, spécialiste de l'histoire des politiques éducatives, qui recontextualise le combat politique autour de la direction d'école. Pour saisir les enjeux de la réforme, regardez ce webinaire.

Lien vers la rediffusion de webinaire

QUELLE REVALORISATION POUR 2022?



Pour la seconde année consécutive, loin des promesses du ministre, la revolarisation des enseignant·es et psy-EN ne se fera qu'au travers d'une prime d'attractivité! Si elle n'a concerné qu'un tiers des personnels (de l'échelon 2 à l'échelon 7 de la classe normale) en 2021, le ministère consent à élargir le volume des bénéficiaires jusqu'au 9ème échelon pour 2022, 58 % des enseignant·es seront concerné·es. <u>Lire la suite</u>

CIRCULAIRES DÉPARTEMENTALES: TOUT EN 1 CLIC



Au cas où vous ne passeriez pas votre temps sur I.prof, le SNUipp-FSU rassemble les circulaires publiées par l'administration. <u>C'est par là</u>

Les dernières circulaires :

- le temps partiel thérapeutique
- organisation CAPPEI 2021-2022

RENFORCEZ L'AUDIENCE ET LE POIDS DU SNUIPP



Se syndiquer, c'est renforcer la capacité d'action, d'information et d'intervention du SNUipp-FSU. Une année adhésion équivaut à une seule journée de salaire (une fois déduits les 66% de crédit d'impôts restitués par l'Etat, même si vous n'êtes pas imposable). Voir comment adhérer